

# Le Petit Toupin

Bulletin municipal N°82 - Juin 2017



PRUNIERES

## ASA

«L'eau portée disparue, suite de l'affaire...»

---> lire page 9

## ZOOM

2017 - Année Lesdiguières  
Le connétable le plus important du département

----> lire page page 8

## Animations été

Toutes vos animations de l'été

--> lire page 13



## Le mot du Maire

Mes chers concitoyens,

Notre pays vient de connaître une période électorale assez dense et plutôt surprenante quant aux résultats des différents scrutins. Je souhaite que les nouveaux détenteurs des pouvoirs exécutifs et législatifs apportent des solutions novatrices afin de remédier aux problèmes de notre société et en particulier au chômage et la pauvreté.

Sur notre territoire les compétences de notre nouvelle communauté des communes de Serre Ponçon(CCSP) sont opérationnelles à l'exception de celle concernant l'assainissement qui devrait être reprise aux communes comme la nôtre en 2018.

Cette compétence nous imposait toutefois une facturation à compter de janvier, c'est pourquoi nous avons dû établir deux factures, une sur la période du 01/10/16 au 31/12/16 avec les tarifs de 2016 et une autre pour la période du 01/01/17 au 30/04/17 avec les tarifs 2017, lesquels tarifs vous l'aurez constaté sont beaucoup plus avantageux pour l'assainissement. Nous avons dû proratiser la consommation relevée fin avril sur ces deux périodes, c'est pourquoi vous avez deux factures une avec une date de relevé au 01/05 pour la partie 2016 et l'autre au 02/05 pour celle de 2017. Notre logiciel de comptabilité nous imposait cette manière de procéder.

Rien n'est simple en matière de chiffres, vous le constaterez aussi pour la fiscalité locale. En effet des transferts sont effectués sur la taxe d'habitation entre les taux communaux et intercommunaux. La fiscalité intercommunale devrait toutefois baisser (pour cette année au moins) pour les habitants de Prunières. Pour le budget communal 2017, à la lumière de l'excellente situation financière de notre commune, j'ai proposé à votre Conseil municipal de ne pas augmenter les taux communaux, lequel Conseil a délibéré dans ce sens.

Pour continuer dans le chapitre des bonnes nouvelles, je vous laisse apprécier l'offre des animations proposées par les associations communales et je vous invite à faire honneur à leur dévouement et leur engagement au profit de nous tous, en venant participer massivement aux manifestations qu'elles organisent.

Je vous souhaite un très bon été

Bien à vous  
Pierre Doussot

**Directeur de la Publication**  
Pierre DOUSSOT

**Conception :**  
Florence OLIVREAU

**Rédacteur :** Florence  
OLIVREAU,

**Crédits photos :** Florence  
OLIVREAU



## Vos élus :

### Une équipe qui s'adapte à la nouvelle organisation communautaire

Encore mieux travailler ensemble, avec de nouvelles communes, s'impliquer dans de nouvelles commissions, faire valoir notre point de vue au sein de l'intérêt général, saisir les opportunités de la diversité de l'offre de ce nouveau territoire et prendre la mesure de son étendue, tel était le challenge de votre équipe municipale avec la naissance au 1er janvier 2017 de la communauté de communes de Serre-Ponçon.

Chacun d'entre nous y a trouvé son rythme et selon ses compétences ses champs d'implication, participe activement aux commissions qui dessinent le devenir de notre commune au sein de cette nouvelle entité.

Aux portes de la saison estivale, nous aurons plaisir à vous rencontrer lors des différentes manifestations toupinoises et souhaitons à tous les habitants de la commune un excellent été.

### L'équipe municipale

#### Les commissions :

Assainissement, aménagement du territoire, abattoir de guillestre, bois énergie : Robert Colosio - Pierre Doussot

Culture et Patrimoine : Florence Olivreau - Martine Marseille

Santé environnementale : Florence Olivreau - Martine Marseille

Tourisme et Promotion touristique : Florence Olivreau - Pierre Doussot

Finances et budget : Pierre Doussot - Brigitte Cominotto

Activités de pleine nature, mobilité douce et refuge animalier : Robert Colosio

Travaux, risques naturels, GEMAPI et signalétique : Robert Frayssines, Robert Colosio

Transision énergétique, TIC, déchets : Pierre Doussot, Robert Frayssines

Action sociale et services de proximité : Brigitte Cominotto, Martine Marseille

Forêt Agriculture et environnement : Pierre Doussot, Bruno Durand

Développement économique : Pierre Doussot



Pierre  
DOUSSOT



Robert  
FRAYSSINES



Robert  
COLOSIO



Brigitte  
COMINOTTO



Martine  
MARSEILLE



Florence  
OLIVREAU



Jean-Pierre  
BAYLE



Jérôme  
FARNAUD



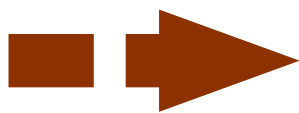
Bruno  
DURAND



Robert  
GUIEU



Roland  
ARNAUD



## Plein feu sur nos artisans et artistes..

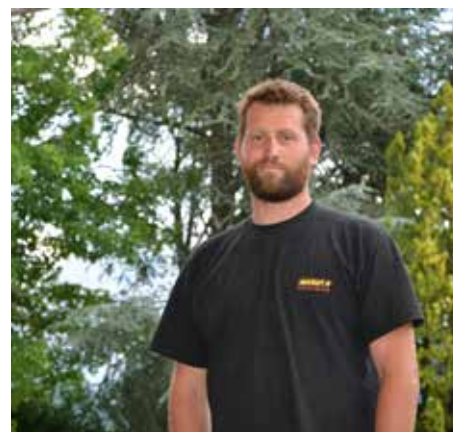
Nous vous avons déjà parlé de nos entreprises, aujourd'hui plein feu sur nos artisans et artistes

### Terrassement Lagier (Travaux publics) - Les clots

**Florian Lagier - 06 98 68 55 10 -**

Originaire des Orres et évoluant dans une famille d'artisans dans de multiples branches, Florian Lagier est titulaire d'un BEP et Bac Pro travaux publics. Employé d'abord dans le sud dans de grosses entreprises comme Gardiol et d'autres, il forge son expérience sur de très gros chantiers comme Iter, etc.

En 2012 il décide de se mettre à son compte et est souvent prestataire de services travaux publics, pour d'autres entreprises. En janvier 2016, il fait évoluer le statut de son entreprise et réalise aujourd'hui des travaux de terrassement aussi bien pour le particulier (terrassement dans le cadre d'une construction, chemin, etc.) que pour la collectivité ou la station de ski. Son activité va de la végétalisation d'un petit terrain de 50m<sup>2</sup> à l'évacuation de 7 à 8000 m<sup>3</sup> de matériaux.



### Mécano-mobile (mécanique auto) - Pra Périer

**Cedric Farnaud - 06 62 19 67 25**

Après un Bac Pro mention Dieselist, Cedric Farnaud accumule 17 ans d'expérience au sein d'un garage à Chorges, puis auprès d'une collectivité pour l'entretien de son parc de véhicule.

Il y a un an et demi, il décide de se mettre à son compte et de proposer un service tant au domicile du client pour ce qui est de la mécanique d'entretien (vidange, révision, freinage, etc.) ou à son atelier de Pra Perier pour la grosse mécanique (distribution, embrayage, etc.)



### ArtPente (charpente, bois, escalier, agencement) - Le Serre

**Joseph Rhodes - 06 59 17 66 10**

Joseph Rhodes à 33 ans et cumule déjà 16 ans d'expérience.

Installé depuis un an et demi à Prunières, titulaire d'un CAP de couvreur il réalise notamment des toits en Lauze en nord Lozère.

C'est au cours de ces premières expériences qu'il découvre la charpente et le bois. Il passe alors un CAP/BEP Charpente avec les compagnons du devoir et fait son «tour de France» pendant 6 ans, dont une année en Suisse, puis un BTS Systèmes constructifs bois et habitat dans la Loire. Il pourrait exercer en bureau d'étude, mais c'est ici qu'il a choisi de s'installer à son compte en 2012.

De la terrasse, à l'agencement d'intérieur en passant par les auvents et pergolas, il réalise vos travaux de la conception à l'installation dans un grand respect de l'environnement.



**Farn'elec (électricien) - Pra Périer**  
**Jérôme Farnaud - 06 45 78 03 83**

Avec un CAP/BEP d'électricien, Jérôme Farnaud a une solide expérience de l'électricité de bâtiment, acquise chez Scara & cie pendant 6 ans et de l'électricité résidentielle acquise pendant 5 ans chez Abelfo.

En octobre 2010 il décide de se mettre à son compte. Aujourd'hui il réalise des travaux d'électricité tant dans de la construction neuve que dans de la rénovation. Travaillant aussi bien pour le mettre d'oeuvre que pour le particulier, il peut aussi vous conseiller et vous accompagner : chauffage, éclairage selon le type de lieu, obligations (diagnostic électrique) aides possibles (crédits d'impôt)...



**DA CRUZ (menuisier) - Les Blancions**  
**Bruno Da Cruz - 06 30 64 69 99**

Fils d'un menuisier de Guillestre, c'est petit qu'il acquiert sa passion du bois dans l'atelier de son père. En terminal il décide de passer son CAP/BEP menuiserie avec les compagnons du devoir, puis un Bac Pro au CFA de Gap. D'abord employé menuisier/charpentier, il décide de travailler de particulier à particulier sur des temps longs de rénovation. Il touche alors à tous les corps de métier. Fort de ces expériences il choisit en 2009 de reprendre à son compte un atelier de menuiserie dans le Champsaur. En 2014 il achète une maison à Prunières et met alors son activité sur «pause» pour se consacrer à plein temps à la rénovation totale de sa maison et à la création de son atelier pendant deux ans.

En mars 2016, il officie de nouveau comme menuisier dans son atelier. Il y travaille le bois massif, attentif à sa qualité, son séchage et sa provenance. Il réalise escalier, cuisine, porte d'entrée, plancher et peut concevoir et vous proposer des réalisations qui mixent aussi les vieux bois d'origine de votre maison.



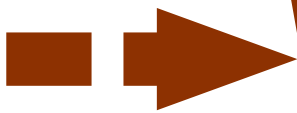
**MARSEILLE (travaux publics) - Le Serre**  
**Éric Marseille - 06 11 05 79 44**

Éric Marseille a toujours aimé les «machines», il a donc choisi les travaux publics. D'abord comme salarié, puis en 1993, il fonde son entreprise. Une entreprise de travaux agricoles où les moissonneuses sont en actions, puis en 2003 il évolue vers les travaux publics.

Il investit dans de nouvelles machines et réalise vos travaux de terrassement jusqu'à vos travaux paysagers ou encore l'aménagement de chemin ou sentier.

Disposant d'un grand bâtiment où il propose aussi du gardiennage de bateau et caravane, il choisit d'y installer une centrale photovoltaïque de 80kwh où il produit depuis 5 ans de l'électricité revendue à EDF.





## **Jartoux (Plombier) - Pra Périer**

**Frédéric Jartoux - 06 87 45 59 35**

Son envie était l'armée, mais il en fût autrement, il passe un CAP/BEP de plombier. À la sortie de son service militaire, il rentre dans la vie active en travaillant chez Optex à Savines-le-Lac où il fût pendant de nombreuses années chef d'équipe. Quand l'usine ferme, il décide de se mettre à son compte en tant que plombier.

Frédéric Jartoux intervient aussi bien dans le neuf que la rénovation, chez le particulier que la collectivité ou l'institution.

Il vous accompagne et vous conseille tant sur le choix du matériel sanitaire, les économies d'énergie ou les aides dans le cadre de l'aménagement des salles de bain en cas de mobilité réduite ou économie d'énergie.



## **Scapelato (Plâtrier) - Les vignes**

**Vincent Scapelato- 06 60 06 60 03**

Vincent Scapelato a vécu pendant 33 ans en Belgique où il a obtenu son diplôme de plâtrier et y a exercé.

Passionné de ski nautique, il choisit les Hautes-Alpes et s'installe à Prunières.

Dans ses chantiers, il intervient aussi bien dans le neuf que la rénovation comme plâtrier ou plaquiste pour vos murs et cloisons d'intérieurs.

Il intervient également sur de gros chantiers dans le sud de la région.



## **MS peinture (peinture) - Les clots**

**Severine Mini - 06 77 45 13 44**

Native de Gap, Severine MINI rentre tôt dans la vie active, au sein d'une boulangerie. Expérience réussie qui l'amène à préparer un BEP ventes à Aix-en-Provence. En stage chez SAMARINA (chaussures), aimant le contact humain, l'autonomie dans son travail et les responsabilités, elle y est embauchée comme vendeuse et y finit comme adjointe et responsable d'équipe pendant 5 ans. S'ensuit de multiples expériences au sein de diverses entreprises, y compris comme commerciale avant de faire une pause de 4 ans en Asie.

C'est à son retour qu'au sein de l'entreprise d'une amie elle découvre la peinture. Et là, c'est sûr, elle a trouvé sa voie et décide de se mettre à son compte dans ce domaine fin 2015.

En relation étroite avec le client, particulier ou entreprise, elle lui propose une conception et une mise en couleur de son environnement qui lui correspond tout en étant attentive à ses contraintes d'usages.



**Amy Dulac ( auteure) - Le Serre**  
**Andrée Debombourg - 04 92 50 68 97**

Après avoir élevé ses enfants, sa dernière fille partie, Andrée Debombourg décide de se mettre à l'écriture et devient Amy Dulac.

Amy Dulac aime raconter des histoires qui puisent leur inspiration dans le passé récent.

Ses livres sont denses (300 à 400 pages). Elle aime y parler des gens simples et de leur quotidien.

«Bertille» parle des gens de Prunières dans les années 1942 - 1943. «Le retour de Bertille» se situe dans les années 60-70.

Depuis 13 ans elle a 9 livres à son actif. Sa prochaine histoire se déroule au Viet Nam et aura pour titre «NAN».

Amy Dulac sera présente sur les marchés nocturnes de Prunières.



**Des Images entre les lignes (artiste du livre) - Les clots**  
**Laetitia Rambinintsoa - 06 62 15 53 49**

Laetitia est une artiste et plus particulièrement une artiste du livre-objet. Son médium c'est le papier.

Papier qu'elle récupère, qu'elle fabrique, ou papier industriel, elle le tord, le plie, le met en forme au service de l'histoire qu'elle raconte.

Outre ses créations personnelles, cette ingénierie papier (reliures, création des systèmes pop-up), elle la partage dans le cadre d'ateliers auprès des scolaires, bibliothèques, association ou au musée Muséum Départemental.

Vous pourrez retrouver Laetitia pour des ateliers au sein de l'association He le'ale'a à Prunières. [www.helealea.com](http://www.helealea.com)



**Graphi'Flo (artiste plasticienne) - Les clots**  
**Florence OLIVREAU - 06 13 02 54 34**

Son enfance est baignée par l'odeur de la peinture à l'huile, la musique et des artistes qui remplissaient la maison. Très tôt Florence OLIVREAU comprend que vivre de son art à 100% est un acte engagé qui a des conséquences, parfois même dramatique.

Dans son parcours elle fait de multiples rencontres avec des auteurs, danseurs, plasticiens et partage des projets de création ici ou à l'étranger.

En 2000 elle choisit de se «pauser» dans les Hautes-Alpes, dans le Queyras d'abord, puis à Prunières. Dans son atelier se créent des toiles, des photos composites, etc. qui s'exposent en France et à l'étranger tout au long de l'année. En 2017, une société californienne qui ne travaille qu'avec des artistes, a créé une collection de vêtements marqués «Graphi'Flo designed in Prunieres» sur la base de ses oeuvres.

Vous pourrez retrouver Florence au sein de l'association He le'ale'a à Prunières. [www.helealea.com](http://www.helealea.com)







2017 année Lesdiguières  
né le 1er avril 1543  
à Saint-Bonnet-en-  
Champsaur.

# ZOOM sur....

page 8

Toute l'année, des événements seront organisés dans les communes marquées par l'action de ce guerrier, stratège et homme au service de la couronne, décédé le 28 septembre 1626 à Valence dans la Drôme.

La seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle est marquée par les guerres de Religion, une série de huit conflits (entre 1562 et 1598) durant lesquels se sont opposés catholiques et protestants. C'est dans ce contexte que François de Bonne va évoluer.

Lorsque le soulèvement protestant éclate dans le Dauphiné, François de Bonne rejoint son cousin Antoine Rambaud, le premier des « capitaines Furmeyer », qui mène combat.

Après sa mort il est désigné comme chef des protestants du Champsaur en 1576, et livre de nombreux combats, dont la prise de Gap, ville catholique. C'est à ce moment qu'il se fait remarquer par le roi Henri III.

À la mort de celui-ci, François de Bonne est nommé « commandant général pour le roi du Dauphiné ». Il lui est demandé de faire revenir le Haut-Dauphiné sous l'obéissance du roi, contre la Ligue, qui a l'appui du duc de Savoie.

«Lesdiguières.» Un nom bien connu donc dans les Hautes-Alpes.

Né de Jean II de Bonne et de Françoise de Castellane, il vécut une grande partie de sa vie entre Le Glaizil dans le Champsaur et Vizille en Isère. On le trouve d'ailleurs toujours à cheval, en sculpture, dans ce château. À Gap, au musée muséum départemental, un important mausolée le représente entre force et apaisement.

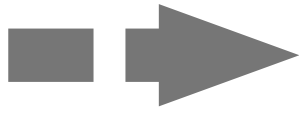
François De Bonne devint Duc de Lesdiguières en 1611. Un homme carriériste, qui a le sens des affaires, très riche, mais avec un sens aigu de la guerre. C'est un stratège. On va dire que c'est un petit gentilhomme du Champsaur qui est devenu le plus grand homme de France, chef des armées à la fin de sa vie et proche de tous les rois. Un des personnages les plus notables du département (connétable de France, Maréchal de France) qui aura vécu jusqu'à ses 83 ans, fait plutôt rare à l'époque, croisant ainsi 7 rois de France, à qui il prêtait bien souvent une partie de sa fortune pour financer des guerres.

Lesdiguières a tout simplement révolutionné les armées royales. Il a modernisé la manière de monter à cheval, la manière de porter une armure et il a renouvelé toute l'armurerie, créant ainsi des armes, des armures bien plus légères et mobiles.

Un guerrier qui savait avancer de nuit à cheval et faisait de sa connaissance des Alpes une force pour surprendre l'ennemi.

**Août 1585 -  
Lesdiguières  
s'empare de  
Prunières**

**Novembre  
1586  
Prunières est  
brûlé par les  
troupes de  
Epernon et  
La valette**



## L'eau portée disparue, suite de l'affaire...

Dans la dernière édition du Petit Toupin, nous vous expliquions que le réseau d'irrigation était malheureusement en train de rendre l'âme. Pour examiner les solutions envisageables et surtout leurs coûts des études sont en cours.

### *L'étude en cours : le point*

Une étude de faisabilité est en cours pour reconstruire un système d'irrigation. Celle-ci porte sur différents points.

Tout d'abord, l'aspect central est d'étudier la faisabilité d'un nouveau réseau, de nouvelles conduites et où devraient-elles passer.

Cap sur les énergies renouvelables

Ensuite, un aspect plus innovant en réflexion et la possibilité de construire une pico centrale hydroélectrique pour aider à financer le projet global. La possibilité de mettre en place des panneaux photovoltaïques sur le lac de Praperier n'est pas écartée.

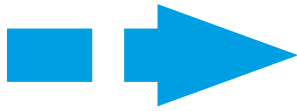
Selon les hypothèses actuelles émises par le bureau d'étude en charge du projet, la centrale aurait une puissance de l'ordre de 100 kW et le productible annuel pourrait être d'environ 230 000 kWh. Ces hypothèses

sont en cours de vérification grâce à des mesures prises pour vérifier la potentialité du turbinage de cette pico centrale. Pour exemple, cette production correspondrait à peu près à la consommation annuelle de la totalité des adhérents actuels de l'ASA (env. 3 GAEC, 5 agriculteurs individuels et 50 foyers/jardins).

### *La question qui vous taraude tous : qu'en est-il des redevances ?*

Suite à un entretien avec le percepteur, celui-ci m'a expliqué que même avec aucun débit de consommé, les redevances





étaient dues. Ceci est la loi et nous n'avons aucun pouvoir sur celle-ci. Seul le préfet est en droit d'annuler les cotisations à condition que l'A.S.A. soit dissoute ce qui n'est pas envisageable tant que les études n'ont pas abouti.

Un engagement pris au sein d'une A.S.A. est définitif tant qu'un nouveau périmètre n'est pas établi. Ainsi, il sera possible pour ceux le souhaitant de retirer leurs terres de l'A.S.A. lors de la définition du nouveau périmètre, à savoir que l'on ne pourra pas revenir sur ce retrait.



### ***Et donc maintenant ?***

Fin juin, l'étude devrait nous fournir des éléments sur le prix à l'hectare ainsi que le prix par jardin. Ceci permettra à tout le monde de mieux se projeter sur l'avenir financier du projet et ainsi de s'engager, ou non, dans le nouveau périmètre. La prochaine étape sera donc l'engagement officiel des adhérents.

Concernant le périmètre, il est à savoir que tous les engagements ne pourront être honorés. En effet, il s'agit de définir des zones et des servitudes. Il y aura une exclusion des zones urbanisées ou à risques en cas de rupture de conduites. De plus, au niveau financier il ne sera pas rentable de desservir une zone pour seulement peu d'hectares engagés.

Selon les engagements, les statuts de l'A.S.A. seront mis à jour.

Le montage juridique du projet est également en cours d'étude. Il existe plusieurs possibilités. Il pourra être porté seulement par l'A.S.A., en association avec la commune ou une société anonyme pourra être créée. Dans ce cas, nous parlerons de Société d'Économie mixte, où des acteurs privés pourront prendre des parts, ou alors de Société Publique Locale où seulement les collectivités locales s'impliqueront. Le choix sera notamment influencé par les subventions qui sont tantôt attribuées à des sociétés privées, tantôt à des collectivités.

L'étude de faisabilité de reconstruction et d'amélioration du réseau d'irrigation avance donc progressivement.

Lisa Durand - Stagiaire de l'A.S.A.



# PRUNIERES



## Repas des anciens

Le 25 mars dernier, nos anciens se sont retrouvés à Notre-Dame-du-Laus pour un repas en compagnie du conseil municipal.

Un temps de convivialité apprécié de tous, qui a permis à ceux ayant le moins de mobilité de se retrouver et de prendre des nouvelles des uns et des autres.



## Récompenses



Remise d'une cloche marquée Prunières

au salon des jeunes agriculteurs

## État civil

Nous avons eu le regret d'apprendre les décès de :  
- Monsieur Louis VELLAY, le 28/04/2017 à Gap.  
Toutes nos pensées vont à la famille.

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés :  
Roland ARNAUD et Sylvette SUSSON, le 29/04/2017.



## Une rencontre au sommet !

Le 22 avril dernier se tenait l'assemblée générale des élus du Parc National des Écrins.

Une rencontre au sommet du téléphérique de la Grave, avant une réunion fructueuse sur nos problématiques et bonnes pratiques communes.

L'occasion de rencontrer le directeur - P. Commenville - nouvellement arrivé.



## Moins de papiers, plus de lisibilité.

Finis la multitude de documents dans lesquels ont fini par se perdre.

Cet été vous retrouverez sur un document unique tout le programme culturel de juin à septembre du territoire de la communauté de communes soit :

- 1 seul document pour tous les concerts de l'été de Serre-Ponçon
- 1 seul document pour toutes les expositions de Serre-Ponçon

## L'office de tourisme communautaire est né

Le tourisme est maintenant de la compétence de la nouvelle communauté de communes de Serre-Ponçon.

Le nouvel office de tourisme intercommunal, né de la fusion-absorption des offices existants précédemment sur le territoire a vu le jour .

La réorganisation des personnels touche à sa fin. Compte tenu du délai, pas de bouleversement pour la saison estivale, mais les orientations de travail, les stratégies à mettre en oeuvre dans les années qui viennent sont en cours d'élaboration au sein des différentes commissions de l'office sous l'égide de son nouveau directeur Alexis AUBESPIN.





## Fête de l'Agneau

Dimanche 9 juillet, Fête de l'agneau avec l'association Au p'tit Four des Gourres.

Pains et Pizzas cuits au four des Gourres, repas spécial plancha Agneau (participation libre et consciente).

Concours de boules doublettes formées à partir de 14h.

## 8e édition des marchés nocturnes

Tous les mardis du 18 juillet au 15 août, venez profiter des marchés nocturnes avec l'association Sport Culture Fête Toupinoise.

Artisanat local, animation musicale, repas avec produits du terroir. Une animation familiale à partir de 19h.



## Cisco Herzhaft en concert

Vous aimez le blues... le REAL Blues ??? Ne ratez pas Cisco Herzhaft le 27 juillet 21h Cour de l'école - entrée à partir de 20h

Figure mythique du Blues Fingerpicking en France, Cisco a partagé la scène et accompagné de nombreux bluesmen, dont John Lee Hooker.

Véritable vagabond du blues, auteur - compositeur - finger picker, Cisco est aussi showman, narrateur d'anecdotes, emmenant le public en voyage sur les routes du blues, lui communiquant sa pêche et sa passion.

Embarquez à Prunieres pour un voyage d'exception au coeur du Blues avec l'association He le'alé'a. Tarif : participation libre et consciente.



Inscription sur [www.helealea.com](http://www.helealea.com)  
ou 06 13 02 54 34

## Happy Hour à l'atelier

Du 17 juillet au 19 août sauf 27/07  
Tous les jeudis de 17h à 21h  
Florence OLIVREAU ouvre son atelier. Exposition - Rencontre - échanges. Espace possible pour un atelier libre, un pique-nique tiré du sac.... Rens. 06 13 02 54 34

## Fête patronale de Prunieres

Cour de l'école - Organisation PSL  
Samedi 5 août

14h Concours de boules doublette formée

Jeux et animations gratuites pour enfants et plus grands. Inscription jusqu'à 15h.

Restauration rapide sur place  
21h Grand bal gratuit avec Prolive  
Animation

## Exposition Lumières et couleurs

Salle Saint-Michel (près de l'église)

Du 18 juillet au 15 août. 17h - 21h  
En partenariat avec le Pays d'Art et d'histoire, cette exposition retrace l'art du vitrail et vous invite à découvrir la palette de couleurs des vitraux et sérigraphies sur verre de notre territoire. Ou, comment la lumière «joue» dans nos chapelles, églises ou édifices modernes.

Les 25/07 et 08/08 cette exposition sera visitée dans le cadre de la visite guidée «Le Patrimoine «Toupinois» (de l'antiquité au Xxè.s) vu au travers de l'histoire de l'Art.

Visite guidée : RV 18h devant l'église de Prunieres tarif 5€ (ou 15 € avec l'assiette toupinoise à déguster sur le marché nocturne au retour de visite).

## Cinéma

Cinéma en plein air le 3 août dès 21h au hameau de l'église.  
«Labeille vagabonde».  
Un film de Charly Baile - gratuit.



## Ouverture de la mairie

Pour vous accueillir :



Patricia



Sandrine

Horaires :

Lundi : 14h - 17h00

Jeudi : 09h - 11h30



Travaux - entretien de la commune

Yves

En dehors des heures d'ouverture, contactez-nous sur notre nouveau site Internet :

<http://www.prunieres.fr>

## Services à la personne

Téléassistance mobile pour les personnes seules.

ADMR, Rens. 04 92 52 37 82

## He le'ale'a

Une nouvelle association est née. Son objectif, vous proposez des événements et actions culturelles. À partir de la rentrée divers ateliers d'arts plastiques (dessin, peinture, livre objet, etc.), mais aussi des sorties (MUCEM, visite patrimoine, etc.) des concerts (27 juillet) et + encore. Rens. Florence ou Laetitia 06 13 02 54 34 - [www.helealea.com](http://www.helealea.com)

## PLU

Le commissaire enquêteur pour la révision allégée n°1 de notre PLU, vient d'être nommé. Les modalités de l'enquête seront affichées en mairie et autres panneaux d'affichage public.



## Civilité

Nous demandons à l'ensemble des habitants de faire preuve de civilité. Il n'est pas rare que les containers à poubelle débordent de sacs-poubelle de 50l, alors que ceux-ci ne peuvent absorber que des sacs de 30L. Nous remercions les loueurs de meublés, de veiller à mettre à disposition de leurs vacanciers uniquement des sacs-poubelle pouvant être absorbés par nos molochs.

Un petit effort de tous et nous ne devrions plus avoir de sacs qui s'entassaient aux alentours des poubelles.



## Déchets verts

Nous vous rappelons que la déchetterie est ouverte du vendredi 12h au lundi matin 8h. Elle est exclusivement réservée aux habitants de la commune. Elle accepte tous les matériaux verts, hors de leur contenant (pots, sacs, etc.)

## Eau potable

Dans le cas de la révision de notre schéma d'eau potable, des mesures sur le réseau seront effectuées cet été.

Quelques désagréments pourraient s'en suivre ponctuellement.

Nous vous prions de nous en excuser.

## Numéros utiles :

**Gendarmerie** : 04 92 50 60 01

**Urgences SAMU/Pompier** : 15/18

*En cas d'appel, rappelez-vous que vous devez communiquer*

- votre identité et votre numéro d'appel
- précisez le lieu de l'accident et sa nature
- le nombre de victimes de l'accident
- l'état de la ou des victimes

**Centre antipoison et toxico vigilance** : 04 91 75 25 25

**SOS femmes battues** : 04 91 24 61 50

**SOS Enfance maltraitée** : 119

**Médiateur de l'énergie** :

*Pour tout litige avec votre fournisseur électricité ou Gaz :*

<http://energie-mediateur.fr>

## Réunion du Conseil Municipal du 02 Février 2017

Suite à la convocation adressée par Pierre DOUSSOT, Maire, à tous les Conseillers Municipaux et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le jeudi 2 février 2017 à 20 h 00 dans la salle du Conseil.

Présents : Pierre DOUSSOT, Robert FRAYSSINES, Brigitte COMINOTTO, Robert COLOSIO, Jean-Pierre BAYLE, Bruno DURAND, Jérôme FARNAUD, Robert GUIEU, Martine MARSEILLE, Florence OLIVREAU

Absent/excused : Roland ARNAUD

Secrétaire de séance : Brigitte COMINOTTO

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal en date du 7 décembre 2016 et demande son approbation. Ce compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Points à l'ordre du jour

### **1°) Délibération d'arrêt du projet de révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

M. le Maire donne lecture du rapport de présentation et du bilan de concertation qui ont été rédigés par M. BREUILLOT (bureau d'étude Alpicité). Après discussion, M. le Maire propose le projet de délibération d'arrêt du projet de révision allégée n°1 du PLU.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents.

### **2°) Approbation des statuts modifiés de la nouvelle ComCom**

M. le Maire fait part à l'assemblée de petites modifications sur les statuts de la nouvelle ComCom. Les nouveaux statuts sont approuvés à l'unanimité.

### **3°) Délibération concernant l'éventuel transfert de la compétence PLU à la nouvelle ComCom**

M. le Maire propose que l'on s'oppose à cet éventuel transfert de compétence et demande l'avis aux membres de l'assemblée. À l'unanimité, les Conseillers s'opposent à ce transfert.

### **Questions diverses :**

- Informations sur l'organisation de la nouvelle ComCom (commissions, délégués.....)

M. le Maire présente les commissions thématiques. Celles-ci vont aborder différents sujets et feront des propositions au Conseil Communautaire qui statuera. Il propose aux membres du Conseil Municipal d'y participer en désignant des délégués titulaires et suppléants.

- Achat de terrain

M. le Maire indique qu'il a discuté du prix du terrain de 370 m<sup>2</sup> situé derrière la Mairie avec les enfants de Mme CEARD. Ceux-ci proposent de diminuer le prix à 2 900 €. L'assemblée donne son accord pour lancer la procédure d'achat.

- Jumelage

Le Conseil Municipal déplore le manque d'intérêt de la population pour la présentation du projet de jumelage avec une petite commune de Catalogne lors de la réunion du 28 décembre



2016.

- Motion départementale relative à la qualité de la téléphonie mobile

Information du Conseil Départemental concernant la motion départementale relative à la qualité de la téléphonie mobile.

- Location de l'appartement communal au-dessus de la Mairie

L'actuel locataire part le 31 mars 2017. Nous avons une nouvelle demande de location pour cet appartement. Le dossier est à l'étude.

- Concession cimetière de M. ALBERTO Charles

Les enfants ont émis le souhait de rétrocéder à la commune la concession. Il est proposé de transformer cette concession sur laquelle se trouve un caveau en ossuaire.

- Salon de l'élevage Haut-Alpin organisé par les jeunes agriculteurs des Hautes-Alpes

Afin de doter les concours et ainsi réaffirmer le soutien de notre commune envers l'agriculture, les Jeunes Agriculteurs proposent de faire réaliser au nom de la commune une cloche qui sera remise aux lauréats. Un devis proposant plusieurs diamètres pour les cloches est joint. Après discussion, une cloche à 150 € est choisie. À ce prix, il convient de rajouter 15 € pour l'inscription. M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer.

9 membres pour – 1 abstention.

- Plan de gestion O.N.F.

M. le Maire a assisté à une réunion de l'ONF au cours de laquelle une présentation de l'historique de la forêt domaniale a été faite.

#### Informations diverses

- Le repas pour les personnes de 70 ans et plus se déroulera le 25 mars 2017 avec le Conseil Municipal et les employés communaux. Le choix du restaurant n'est pas encore arrêté.

- Bruno DURAND donne quelques informations sur l'ASA.

- Florence OLIVREAU suggère que des panneaux d'affichage soient installés, évitant ainsi les affichages sur les containers d'ordures ménagères.

La séance est levée à 23 h 45

## Réunion du Conseil Municipal du 12 avril 2017

Suite à la convocation adressée par Pierre DOUSSOT, Maire, à tous les Conseillers Municipaux et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le mercredi 12 avril 2017 à 20 h 00 dans la salle du Conseil.

Présents : Pierre DOUSSOT, Robert FRAYSSINES, Brigitte COMINOTTO, Robert COLOSIO, Roland ARNAUD, Jean-Pierre BAYLE, Bruno DURAND, Jérôme FARNAUD, Robert GUIEU, Martine MARSEILLE.

Absent(e)/excusé(e) : Florence OLIVREAU

Secrétaire de séance : Brigitte COMINOTTO

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal en date du 2 février 2017 et demande son approbation. Ce compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Points à l'ordre du jour

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'ensemble du Conseil de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Adhésion à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL);

- Convention relative à l'installation d'un petit chalet démontable pour la vente de fruits et légumes sur une parcelle communale.

Cette autorisation lui est accordée à l'unanimité.

### 1°) Comptes administratifs 2016 - budget principal et budget de l'eau et de l'assainissement

Mme Brigitte COMINOTTO procède à la présentation des comptes administratifs (comptes établis par la commune) et propose leur approbation. Monsieur le Maire, conformément à la réglementation, ne participe pas au vote et sort temporairement de la salle. Les comptes administratifs 2016 sont approuvés à l'unanimité des membres présents. Monsieur le Maire regagne ensuite la salle et prenant connaissance du vote, remercie l'ensemble des conseillers de leur confiance.

### 2°) Comptes de gestion 2016 : budget principal et budget de l'eau et de l'assainissement

Mme Brigitte COMINOTTO présente les comptes établis par Monsieur le Percepteur, receveur municipal. Sur proposition de Monsieur le Maire les élus approuvent à l'unanimité l'ensemble des comptes.

### 3°) Affectation des résultats - budget principal et budget de l'eau et de l'assainissement

Mme Brigitte COMINOTTO indique qu'en raison du déficit en section d'investissement au 31 décembre 2016, la somme de 5 959,40 € est affectée au compte 1068 en section d'investissement recettes du budget eau et assainissement 2017. Cette somme résulte de la différence entre les restes à réaliser 2016 (105 310,80 € en dépenses et 126 984,00 € en recettes = 21 673,20 € et la clôture de l'exercice 2016 qui est de - 27 632,60 €). Ce déficit résulte du décalage des travaux effectués et payés en 2016 et des demandes de versement des subventions effectuées en 2017.

Pour le budget principal de la commune aucune affectation des résultats n'est nécessaire.

### 4°) Vote des taux des taxes directes locales pour 2017

M. le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales (Taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti). Il est à noter que la CFE (cotisation foncière des entreprises) et toutes les taxes économiques ne sont plus perçues par la commune, mais par la Communauté de Communes. Un reversement sous forme d'attribution de compensation sera effectué au cours de l'année. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### 5°) Budget primitif 2017 – budget principal et budget de l'eau et de l'assainissement

Budget principal

Mme Brigitte COMINOTTO présente le budget primitif qui s'élève à 1 090 462,43 € dont une section de fonctionnement de 681 462,43 € et une section d'investissement de 409 000,00 €. La section de fonctionnement présente un résultat reporté en recettes de 388 431,43 € et comprend toutes les dépenses et recettes courantes de la commune.

Les demandes de subventions sont présentées, et la liste des subventions accordées dans le cadre du vote du budget est étudiée et approuvée par l'ensemble du conseil municipal.

La section d'investissement présente également un résultat reporté de 274 426,70 € ainsi qu'un reste à réaliser en dépenses de 253 000,00 €.

Les principales dépenses inscrites au budget concernent des travaux dans le cimetière, l'éclairage public, la protection incendie ainsi que l'aménagement des bâtiments communaux par rapport aux mesures d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Ce budget est voté à l'unanimité.

#### Budget de l'eau et de l'assainissement

Mme Brigitte COMINOTTO présente ensuite le budget de l'eau et de l'assainissement qui s'élève à 480 657,77 € dont une section d'exploitation de 244 608,20 € et une section d'investissement de 236 049,57 €.

La section d'exploitation comporte un résultat reporté en recettes de 158 751,31 € et comprend les dépenses et recettes courantes de la commune.

La section investissement comporte un résultat reporté en dépenses de 27 632,60 € ainsi que des restes à réaliser en dépenses de 105 310,80 € et en recettes de 126 984,00 €. Les principales dépenses seront des travaux de raccordement, les inscriptions aux hypothèques, le schéma directeur de l'eau. Il est à noter que les travaux de mise en conformité du périmètre de protection de la source de l'Houmet sont terminés, il ne reste plus que les inscriptions des servitudes à effectuer et l'achat des terrains Bourgogne.

Ce budget est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **6°) Indemnités de fonction du Maire et des Adjoint**

M. le Maire indique à l'assemblée que nous avons reçu une circulaire préfectorale relative aux montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonctions de mandats locaux à compter du 1er février 2017. En effet, le relèvement de la valeur du point d'indice au 1er février 2017 fixe les indemnités de fonction brutes mensuelles des maires des communes de moins de 500 habitants à 17 % de l'indice brut 1022 (au lieu de 1015) et celles des adjoints à 6,6 % de l'indice brut 1022 (au lieu de 1015).

La modification des indemnités est acceptée à l'unanimité des membres présents.

#### **7°) Désignation d'un adjoint comme « partie » dans le cadre d'un acte administratif**

M. le Maire indique que la loi prévoit qu'un adjoint doit l'assister pour la prise d'un acte administratif. La désignation de celui-ci s'établit dans l'ordre du tableau c'est à dire en premier le 1er adjoint, s'il n'est pas libre le 2e et enfin le 3e.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord.

#### **8°) Adhésion à l'ADIL 05**

M. le Maire présente la demande de l'ADIL 05 et indique que l'on peut solliciter cette structure pour des consultations juridiques, financières et fiscales sur les questions « logement ».

Une cotisation d'un montant de 106,75 € est demandée.

Après discussion, les élus acceptent cette adhésion.

#### **9°) Convention relative à l'installation d'un petit chalet démontable pour la vente de fruits et légumes sur une parcelle communale**

Deux producteurs de fruits et légumes bio désirent installer un point de vente de fruits et légumes bio en bordure de la nationale sur une parcelle de la commune. M. Robert COLOSIO a établi une convention qu'il présente à l'assemblée. Après discussion la convention est approuvée à l'unanimité et il est décidé de fixer un loyer de 250 € par mois.

## **Questions diverses :**

### - Dépose de la cabine téléphonique

M. le Maire donne lecture du courrier de la Société Orange qui nous informe de la dépose du parc de cabine téléphonique sur la commune. À l'unanimité les élus sont favorables à la dépose de la cabine téléphonique qui se situe au Clos.

### - Adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

L'adhésion de la commune à cette structure permettrait au personnel communal de bénéficier de différents avantages. M. le Maire indique qu'il attend des renseignements et notamment le montant de l'adhésion pour le présenter à un prochain Conseil.

## **Informations diverses :**

- M. le Maire rappelle que l'on est en période orange pour les feux et qu'il est interdit de brûler des déchets verts toute l'année. Toutefois dans le cadre du débroussaillage obligatoire sur notre commune, les habitants peuvent brûler le produit après avoir obtenu une autorisation en mairie. Pour des renseignements complémentaires appeler le secrétariat.

- Les cartes nationales d'identité ne se font plus à la Mairie de Prunières depuis le 8 mars 2017. Il faut à présent prendre rendez-vous à la Mairie de Chorges.

La séance est levée à 23 H 30.

## Réunion du Conseil Municipal du 06 juin 2017

Suite à la convocation adressée par Pierre DOUSSOT, Maire, à tous les Conseillers municipaux et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le mardi 06 juin 2017 à 20 h 30 dans la salle du Conseil.

Présents : Pierre DOUSSOT, Robert COLOSIO, Roland ARNAUD, Jean-Pierre BAYLE, Bruno DURAND, Robert GUIEU, Florence OLIVREAU, Martine MARSEILLE, Jérôme FARNAUD, Robert FRAYSSINES.

Absents/excusés : Brigitte COMINOTTO,

Secrétaire de séance : Florence OLIVREAU

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal en date du 12 avril 2017 et demande son approbation. Ce compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

### Points à l'ordre du jour

**Préalable :** Avant d'aborder l'ordre du jour, le Maire demande l'autorisation au conseil d'ajouter une délibération concernant le vote d'une subvention à une nouvelle association sur la commune et d'en annuler une autre, celle concernant le choix des entreprises pour les travaux d'accessibilité. Cette autorisation lui est accordée à l'unanimité.

#### 1 – Autorisation de signature de la convention avec le parc National des Écrins.

Suite à la réunion du 1er juin avec le directeur du Parc National des Écrins, nouvellement arrivé et le responsable de secteur, Monsieur LOMBARD, la convention a été amendée.

Outre les actions existantes :

- actions de gestion des espaces agropastoraux en lien avec le groupement pastoral,
- mesures MAEC,

il est demandé au parc, compte tenu du fait que :

- nous sommes éloignés des maisons du Parc,
  - que les enfants de Prunières fréquentent plutôt l'école de Chorges, hors PNE, et ne bénéficient donc pas des interventions du Parc en milieu scolaire,
  - qu'il existe un public saisonnier sur la commune (campings, gîtes, chambre d'hôte, base de loisirs) connaissant peu ou pas le Parc des Écrins,
- de mener des actions d'informations, d'animations et de sensibilisation environnementales.

Celles-ci devraient être visibles dès cet été avec une présence informative sur les marchés nocturnes.

Une soirée Valléenne à l'automne en direction de la population, sera réalisée.

Des aménagements informatifs sur la commune sont en cours de réflexion.

Ce projet de convention est approuvé à l'unanimité, l'autorisation de signature est donnée.

#### 2 – RPQS (rapport annuel sur le prix de l'eau et la qualité des services eau et assainissement)

Nous avons obligation d'alimenter la base de données SISPEA sur l'eau et l'assainissement à des fins statistiques et d'information du public (nombre d'abonnés, volumes, kilomètres de canalisation, etc.).

IT05, a rédigé le rapport sur ces services.

Lecture est faite de ce rapport pour approbation.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

IT05, nous aidera à rentrer ces données dans la base de SISPEA.

#### 3 – Convention CNFPT (centre national de la fonction publique territoriale)

Afin de pouvoir bénéficier des formations du CNFPT parfois payantes, il est nécessaire de renouveler la convention.

Autorisation adoptée à l'unanimité.

#### **4- Délibération pour modifications de l'éclairage public**

Rappel : La commune s'est engagée avec le Syep (Syndicat d'éclairage public) dans une démarche d'économie d'énergie, de sécurisation et de mise aux normes de notre éclairage public.

En diminuant notre facture énergétique de 60 %, nous pouvons bénéficier pour ces travaux des aides de l'Europe. Les travaux consistent à :

- Changer des ampoules pour des ampoules ou platines à LED économes en énergie.
- Installer des horloges astronomiques pour planifier les plages d'éclairages
- Mettre en sécurité de certains points lumineux et coffrets de commandes
- Mettre aux normes plusieurs points du réseau

Le syndicat d'éclairage public est prêt à lancer les travaux qui seront subventionnés.

Coût : Prapérier : 13 000 € - Chef-lieu : 21 000 € - Église : 14 000 €

Reste à notre charge après subvention 19000 € si nous réalisons 60 % d'économie.

La question est posée de savoir si nous devons aller plus loin et :

- enlever des éclairages qui ne servent à rien ?
- comparaison faite du coût d'enlèvement et du coût pour mettre des ampoules LED sur les éclairages existants non soumis à travaux, ne faut-il pas changer pour des LED ?

Dans un premier temps le conseil est d'accord pour supprimer deux points lumineux à la sortie de Prapérier en venant vers les Clots, dans un deuxième temps le conseil accepte le principe des travaux et prendra une délibération si elle est demandée par le syndicat afin de réaliser les travaux de sécurisation, de mise aux normes et d'économie d'énergie.

La poursuite des travaux sur l'éclairage public d'autres secteurs se poursuivra l'année prochaine.

#### **5 – Délibération pour utilisation du PAP (Plan d'accompagnement de projet) de RTE.**

RTE dispose d'une enveloppe d'accompagnement de projet de 216 000 € pour la commune, utilisable sur les lignes d'orientation définies par RTE.

Nos travaux d'accessibilité y sont potentiellement éligibles sous réserve d'une délibération prise à ce sujet.

Actuellement nous avons une aide de l'état à hauteur de 40 %, du conseil départemental de 6.5 %.

Nous sollicitons donc le PAP à hauteur de 40 558.57 €

Reste à charge pour la commune 1 % soit 772.54 €

Les travaux d'accessibilité prévus pour être dans le cadre légal sont :

Mairie : Deux portes neuves et une porte de secours, une rampe amovible, des w.c. handicapés. Ceci modifie les espaces donc induit des travaux de cloisons et d'éclairages.

Salle des Fêtes : Une entrée modifiée et des w.c. handicapés.

Garage communal : Un vestiaire, un coin sanitaire, une porte de garage avec un volet roulant, une porte indépendante.

La délibération pour la demande de PAP est votée à l'unanimité.

#### **6 – Demande d'installation de commerces ambulants sur le parking du Belvédère**

Il nous a été fait une demande pour installation sur le parking du Belvédère de deux commerces ambulants :

- un de snacking
- un de Pizza et snacking

Après discussion et mise en balance des avantages et contraintes supplémentaires pour la commune le conseil émet un avis défavorable à ces demandes sur le Parking du Belvédère, et fait proposition aux demandeurs de s'installer une fois par semaine dans le village (la bascule ou autre).

**7 - Une nouvelle association est née à Prunières ayant notamment pour objectif la promotion d'activités culturelles.** Le maire propose de lui attribuer comme aux autres associations une subvention. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **Questions diverses**

a) - La commune va procéder à la reprise de concessions temporaires non renouvelées après échéance (2 ans après la fin de la concession). Il s'agit des concessions de : GUIEU Armand – ISTRES Joseph – EYRAUD

Emile et la tombe située entre celle de la famille Bourgogne Louis René et celle de la famille Rapuzzi-Farnaud. Les corps seront remis à l'ossuaire, le mobilier funéraire pourra être remis aux familles sur demande en mairie. Le coût pour la commune est de 3 000 €.

b) – Fête de la mobilité. La commune de Chorges nous informe que la fête de la mobilité se tiendra le 17 septembre .

c) – Forêt communale de Prunières. L'ONF nous informe que notre demande de distraction (retrait des parcelles non boisées du régime forestier) est partie au ministère.

d) – Déroulement du PLU. Toutes les personnes publiques associées ont été destinataires de notre révision allégée n° 1 du PLU.

- DREAL, pas de réponse au-delà du délai donc avis favorable

- CDPENAF, avis favorable

- PNE, avis favorable avec préconisations paysagères

- État, avis défavorable lié à l'application de la loi littoral

Le déroulement de la procédure de révision simplifiée du PLU se poursuit avec la demande auprès du tribunal administratif de désignation du commissaire enquêteur.

Informations :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a signé un devis pour dévoyer la conduite d'eau potable quartier sous les blancs ainsi que pour mettre en place des poteaux incendie au même quartier, au Lauguet et aux Blancs.

Un autre devis est accepté pour mettre à niveau les regards et les bouches à clé sur la RD 109.

Un devis est actuellement demandé pour restaurer le chemin rural qui relie le Serre à la route du Serre.

Le recensement de la population aura lieu en 2018.

Monsieur le Maire remercie Bruno DURAND pour le nettoyage et le rangement qu'il a effectué sur la Chaup.

Enfin les factures d'eau 2016/2017 sont proratisées pour tenir compte des changements de tarifs à compter du 1er janvier 2017. Il y aura donc deux factures : une du 1er octobre au 31 décembre 2016 et l'autre du 1er janvier au 30 avril 2017.

La séance est levée à 23 h 30

